

Département des
HAUTES-ALPES
Arrondissement
de BRIANCON

MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 5 août 2021

Date de laConvocation :
30 juillet 2021Date d’Affichage :
6 août 2021Objet : Délibération n° 2021-117SyMEnergie05 : convention d’accompagnement pour une analyse énergétique globale sur le territoire de la commune

L’an deux mille vingt et un, le cinq août à vingt heures trente,
le Conseil Municipal s’est réuni en séance ordinaire à la mairie
sous la présidence de M. FINE Sébastien, Maire.

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 12 – Nombre de pouvoirs : 2

Etaient présents : MM. ARNAUD Cyril, ARNAUD Patricia, AUGIER Laetitia, CORDIER Georges, FAURE-BRAC Christian, FINE Sébastien, GRANET Céline, GUIGUES Véronique, LAURENT Sylvain, MASSON Jean-Pierre, PONS Nicolas, ROUX Catherine.

Étaient représentés : Mme ROMAN Leslie par Mme AUGIER Laetitia, Mme MOYA Nadine par Mme GRANET Céline.

Absent excusé : M. COULOM Nicolas.

M. ARNAUD Cyril a été élu secrétaire de séance.

CONSIDERANT que le Syndicat mixte d’Energie des Hautes Alpes (**SyMEnergie05**) propose à ses adhérents de bénéficier, à leur demande, d’une gamme de services pour la Transition Énergétique1. Cette gamme de services consiste à accompagner les collectivités dans l’analyse énergétique, faciliter la connaissance énergétique pour réaliser des audits, suivre l’exploitation et l’entretien des ouvrages et réseaux, réaliser des opérations de rénovation thermique, accompagner l’autoconsommation individuelle, être personne morale organisatrice de l’autoconsommation collective, proposer le tiers financement et le suivi technique de tous systèmes bâtiments, centrales de production (chaleur, électrique, ...), éclairage public et infrastructure de mobilité électrique.

CONSIDERANT que la Commune souhaite étudier le potentiel d’économie d’énergie sur les bâtiments publics de son territoire et mettre en œuvre une analyse énergétique générale intégrant développement urbanistique, rénovation thermique, mobilité décarbonée, réseau de chaleur et production d’énergie renouvelable.

M. le Maire :

- Propose au conseil municipal de développer cette analyse en partenariat avec le SyMEnergie05 qui dispose des compétences et d’une stratégie publique pour mener conjointement des études prospectives pour apprécier la pertinence des projets sous forme de schéma directeur multi-usages et multi-énergies.
- Présente à cet effet un projet de convention définissant les modalités de mise en œuvre du partenariat entre la commune et le SyMEnergie05.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l’unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de M. le Maire.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention ci-annexée avec le Président du SyMEnergie05

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE